



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/888/Add.2
3 avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 120 de l'ordre du jour

BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 3 avril 1996, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Comme suite à mes lettres des 28 février et 6 mars 1996 (A/50/888 et Add.1), j'ai l'honneur de vous informer que l'Afghanistan, Haïti et l'Ouzbékistan ont effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de leurs arriérés en deça de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Le Secrétaire général

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI
